



# LIVRET D'ACCUEIL DU PATIENT

**L'Ajoncière**

Centre de soins médicaux  
et de réadaptation (SMR)

Un hôpital ouvert à tous  
**SANS DÉPASSEMENT D'HONORAIRES**



Maison de Santé Protestante  
de Bordeaux-Bagatelle  
**SMR Bagatelle**





**MADAME, MONSIEUR,**  
VOUS ALLEZ ÊTRE PRIS EN CHARGE PAR NOTRE  
PERSONNEL SOIGNANT POUR UNE HOSPITALISATION  
AU CENTRE DE SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION  
L'AJONCIÈRE DE LA FONDATION BAGATELLE.

*Tout au long de la vie, la Fondation Bagatelle  
accompagne les personnes qui souhaitent donner la vie,  
accéder à des soins pour eux-mêmes ou bien leur famille,  
enfant ou parent, bénéficiaire d'un accompagnement  
médico-social, obtenir un suivi infirmier au domicile  
quel que soit l'âge et le besoin.*

*Forte de ses valeurs axées sur la qualité des soins, la bienveillance et  
l'acceptation de la personne dans sa globalité, la Fondation Bagatelle  
répond aux critères d'une médecine moderne et assurent ainsi une réelle  
mission de service public sur le territoire.*

*Ce livret d'accueil est mis à votre disposition pour faciliter toutes vos  
démarches lors de votre arrivée au centre de soins médicaux et de  
réadaptation l'Ajoncière et durant votre séjour. Il a pour objectif de vous  
guider et de répondre au mieux à vos interrogations.*

*Soyez assuré.e que tous les professionnels de l'établissement sont mobilisés  
autour de vous et ont à cœur de vous délivrer des soins d'excellence.*

*L'ensemble du personnel vous remercie de votre confiance.*



*Dr Blandine Filet,  
directrice générale*



# SOMMAIRE

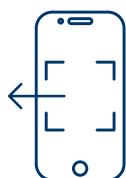
|   |     |
|---|-----|
| La Fondation Bagatelle .....  | P6  |
| » Nos établissements  |     |
| » Nos valeurs   |     |
| Les activités du SMR l'Ajoncière .....                                    | P8  |
| » L'Ajoncière prend soin de vous  |     |
| » Nos missions  |     |
| Votre entrée et votre sortie .....  | P10 |
| » La demande d'admission  |     |
| » Les formalités administratives  |     |
| » Les frais liés à votre hospitalisation                                  |     |
| » La chambre particulière   |     |
| » Les formalités particulières  |     |
| » Votre sortie  |     |
| Votre séjour .....  | P12 |
| » L'identification des professionnels qui vous accompagnent               |     |
| » Une équipe pluridisciplinaire au service d'un projet de soins coordonné |     |
| » Des prestations au service de votre confort                             |     |
| Charte de la personne hospitalisée .....                                  | P16 |
| » Les principes généraux  |     |
| Vos droits, vos devoirs .....   | P17 |
| » <b>Vos droits</b>   |     |
| La non-divulgaration de votre présence à l'hôpital                        |     |
| La personne de confiance  |     |
| Le consentement libre et éclairé  |     |
| Les directives anticipées   |     |
| L'accompagnement et les soins palliatifs                                  |     |
| La protection du majeur sous tutelle                                      |     |
| L'accès au dossier médical  |     |
| Mon espace santé  |     |
| Le dossier médical personnel  |     |
| Le traitement informatique des données personnelles                       |     |
| La mise en œuvre du tiers-payant généralisé                               |     |
| Les prélèvements d'organes et de tissus                                   |     |
| » <b>Vos devoirs</b>  |     |
| Le respect des consignes générales de sécurité                            |     |
| L'interdiction de fumer ou de vapoter                                     |     |
| L'usage du parking  |     |
| Le respect du calme et de l'intimité d'autrui                             |     |
| L'usage des téléphones mobiles  |     |
| La gestion de votre traitement personnel                                  |     |
| Stop aux violences contre les professionnels de santé                     |     |
| La charte "Moi et mes médicaments" .....                                  | P21 |
| Notre engagement qualité et sécurité des soins .....                      | P22 |
| » Votre sécurité est notre priorité                                       |     |
| » Un parcours clair et coordonné  |     |
| » Le respect de vos droits et de votre parole                             |     |
| » Des soins pertinents  |     |
| » Une démarche responsable et durable                                     |     |
| » Des équipes engagées  |     |
| » Lutter contre les infections nosocomiales                               |     |
| » Être vigilant à la qualité de votre alimentation                        |     |
| » Être éco-responsable  |     |
| » Être à votre écoute pour nous améliorer                                 |     |
| » Mesurer notre politique qualité, gestion des risques                    |     |
| Faire un don .....  | P26 |



# LA FONDATION BAGATELLE

*Fondation à but non lucratif,  
la Maison de Santé  
Protestante de Bordeaux-  
Bagatelle assure une mission  
de service public sur le  
territoire. Installée depuis  
1920, à Talence, sur un  
terrain du nom de Bagatelle,  
elle a une vocation sanitaire,  
médico-sociale, sociale et de  
formation, tout en portant  
un témoignage des  
valeurs protestantes.*

Pour en savoir plus sur la Fondation



La Fondation Bagatelle dispose du statut d'Établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC). Elle propose une **offre de soins de haut niveau adaptée aux besoins du territoire.**

- 】 Hospitalisation conventionnelle : médecine, chirurgie, maternité/obstétrique, hôpital à domicile (HAD)
- 】 Hospitalisation en ambulatoire, hôpital de jour (HDJ)
- 】 Consultations externes
- 】 Soins médicaux et de réadaptation (SMR)
- 】 Accompagnement médico-social

Le principal objectif de la Fondation est de **favoriser l'accès de tous à des soins de qualité** avec des médecins salariés. **Tous les actes de soins dispensés au sein de la Fondation Bagatelle sont effectués sans dépassement d'honoraires.**

## NOS ÉTABLISSEMENTS

Depuis plus de 160 ans, la Fondation assure une mission de service public à travers ses 11 établissements répartis en Nouvelle-Aquitaine.

### SANITAIRE

- › Hôpital Bagatelle
- › Hôpital à domicile (HAD)
- › Centre de soins médicaux et de réadaptation (SMR) - L'Ajoncière

### MÉDICO-SOCIAL

- › EHPAD - La résidence Anna Hamilton
- › Établissement d'accueil temporaire pour personnes âgées - Le Relais
- › Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et service polyvalent d'aide et de soins à domicile intégré (SPASAD)
- › Centre de santé

### SOCIAL

- › Crèche / EAJE (Établissement d'accueil du jeune enfant)
- › Plateforme girondine des métiers de l'autonomie (BAAM)

### FORMATION

- › Institut de formation Nightingale Bagatelle à Talence (infirmier.e, aide-soignant.e et formation professionnelle)
- › Institut de formation en soins infirmiers à Bergerac, en partenariat avec la Fondation John BOST

## NOS VALEURS

Vous soigner exige de mettre en œuvre des **techniques rigoureuses et des procédures précises**. En complément, nous mettons un point d'honneur à reconnaître la singularité et les besoins propres à chacun, dans une atmosphère chaleureuse et respectueuse.

**Valeurs traditionnelles de la Fondation, le respect et l'accueil bienveillant des personnes témoignent du prix de toute vie humaine.**

La recherche de qualité des soins se fonde sur une reconnaissance de l'autre dans sa singularité. Elle ne se résume pas à l'application de techniques ou de procédures normatives et suppose de la part des personnels une réelle capacité de relation et de regard. Elle permet ainsi de partager une solidarité et une prévenance essentielles à votre mieux-être.

**Attentive à l'être humain dans sa vulnérabilité, la Fondation se mobilise contre l'exclusion, la souffrance et l'abandon.**

Elle favorise l'accès de tous à des soins de qualité et fait le choix exigeant du **zéro reste à charge pour les soins hospitaliers**. Son centre de santé veille notamment à l'accueil des publics en difficulté sociale ou économique.

**Toute personne a une histoire et un devenir qu'elle vit dans ses composantes physiologique, psychologique, sociale et spirituelle.**

Prendre en compte avec tact et discrétion ces différentes dimensions, c'est aider la personne accueillie à se retrouver dans toute son humanité. C'est pourquoi, la Fondation ne se limite pas à soigner le corps en milieu hospitalier mais s'intéresse à la globalité des personnes, aux enjeux de santé en amont et en aval de l'hospitalisation, ainsi qu'au lien social dans la proximité de l'hôpital.

La dimension spirituelle peut être comprise comme un questionnement sur le sens de la vie, orienté par des convictions et des ressources collectives ou individuelles. Les repères religieux peuvent bien sûr en faire partie. Chacun est accueilli, respecté, et si possible, accompagné sur ce chemin qui touche à l'intime. Les personnels sont libres de leurs convictions et de leurs croyances dans le respect de la laïcité et des lois de la République française.

Par son action globale et ses valeurs assumées, l'engagement et les choix de son conseil d'administration, son aumônerie œcuménique et les marques de son identité protestante, la Fondation Bagatelle apporte son témoignage particulier à chacun dans le respect de ses convictions.



# LES ACTIVITÉS DU SMR L'AJONCIÈRE



**L'Ajoncière est un centre de soins médicaux et de réadaptation (SMR) rattaché à la Fondation Bagatelle.**

*Situé à Canéjan dans un écrin de verdure et de fleurs, l'établissement dispose de*

**43 chambres individuelles et 5 chambres doubles,**



*toutes équipées d'une télévision et d'une ligne téléphonique directe.*

Pour agrémenter votre séjour, plusieurs espaces sont mis à votre disposition :

- 】 une salle de rééducation
- 】 un parc ombragé avec des allées de promenade
- 】 une bibliothèque et un salon de lecture
- 】 une salle de télévision
- 】 un salon de coiffure
- 】 une salle d'activité

## L'AJONCIÈRE PREND SOIN DE VOUS

Votre bien-être et la qualité de votre prise en charge sont au cœur de nos préoccupations. Pour y répondre, l'Ajoncière s'engage sur plusieurs axes :

- 】 **des équipes qualifiées et expérimentées**, composées de professionnels diplômés bénéficiant de formations continues régulières. Présents 24h/24, ils assurent la continuité des soins et des services dans une approche pluridisciplinaire et collaborative.
- 】 **des équipements performants**, régulièrement mis à jour pour vous garantir une prise en charge optimale.
- 】 **une vigilance constante en matière d'hygiène et de prévention des infections**, assurée notamment par le Comité de lutte contre les infections associées aux soins (CLIAS), ainsi qu'une attention particulière portée à la gestion de la douleur, pilotée par le Comité de lutte contre la douleur (CLUD).
- 】 **une démarche d'amélioration continue de la qualité**, inscrite dans le cadre de la certification de la Haute Autorité de Santé (HAS), et portée au quotidien par l'ensemble de nos équipes au travers de groupes ou comités sur des thèmes dédiés participant à l'amélioration de la qualité des soins et de l'accueil du patient.

## NOS MISSIONS

L'Ajoncière est un SMR polyvalent qui accueille des patients pour une durée limitée en sortie d'hospitalisation, qu'il s'agisse des suites d'une affection médicale aiguë, d'une intervention chirurgicale ou suite à une dégradation de l'état de santé survenue au domicile.

Les patients pris en charge nécessitent des soins actifs (infirmiers, de rééducation, etc.) dispensés sous surveillance médicale constante.

**Votre séjour chez nous s'inscrit dans la continuité de votre parcours de soins.** Il vise à :

- 】 poursuivre les soins et le traitement initié lors de votre prise en charge en court séjour, son équilibration et sa surveillance
- 】 favoriser la récupération de vos capacités fonctionnelles
- 】 limiter les conséquences de handicaps physiques par une prise en charge de réadaptation fonctionnelle
- 】 vous accompagner dans l'éducation thérapeutique liée à votre pathologie
- 】 mettre en place des actions de prévention adaptés à votre situation
- 】 préparer votre retour à domicile en toute sécurité, en engageant dès que possible les démarches d'aide nécessaires

**Ainsi, l'activité de soins de suite et réadaptation a pour but de développer, préserver ou maintenir au mieux votre niveau d'autonomie en fonction de vos capacités.** L'ensemble de votre prise en charge tient compte de votre situation personnelle, familiale et sociale, dans un souci de votre devenir à la sortie de l'établissement.

Durant votre séjour, votre médecin vous prescrira un programme de rééducation individualisé, comprenant des séances individuelles ou collectives de kinésithérapie, ainsi que des ateliers thérapeutiques animés par la psychologue, l'ergothérapeute, la diététicienne et la psychomotricienne. Ces séances font partie intégrante de votre projet thérapeutique. Votre consentement à y participer vous sera demandé par le médecin dès votre admission.



# VOTRE ENTRÉE ET VOTRE SORTIE



## LA DEMANDE D'ADMISSION



### VOUS VENEZ DE VOTRE DOMICILE

Votre médecin traitant prend contact avec notre service des admissions ou dépose votre dossier par la plateforme Via Trajectoire.



### VOUS VENEZ D'UN HÔPITAL

Votre admission s'effectue par transfert direct, après validation de votre dossier sur Via Trajectoire.

Dans tous les cas, notre commission d'admission examine les demandes formulées par les médecins traitants ou hospitaliers, et programme les séjours en fonction des disponibilités.

## LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Les documents à présenter lors de votre préadmission ou admission, en fonction de votre couverture sociale, sont les suivantes :

- 】 **vosre pièce d'identité avec photo** (carte d'identité, passeport ou carte de séjour en cours de validité)
- 】 **vosre carte Vitale à jour** ou attestation faisant apparaître une ouverture de droits en cours
- 】 votre attestation de couverture maladie universelle (CMU), si vous en bénéficiez
- 】 votre attestation d'aide médicale d'État, si vous en bénéficiez
- 】 **vosre carte de mutuelle médicale** et/ou chirurgicale ou attestation d'assurance
- 】 **un justificatif de domicile** de moins de 3 mois
  
- 】 pour les victimes d'accidents du travail ou maladie professionnelle : le volet n° 2 de la liasse
- 】 pour les bénéficiaires de l'article 115 : le carnet de soins gratuits
- 】 pour les étrangers ressortissants de l'Union européenne : les formulaires E 111 - E 112 ou carte spécifique

## LES FRAIS LIÉS À VOTRE HOSPITALISATION

Les frais d'hospitalisation sont fixés par les organismes d'assurance maladie. L'hôpital se chargera des formalités à accomplir auprès des différents organismes dont vous dépendez. Dans certains cas, une demande préalable sera faite avec le service des préadmissions.

### FRAIS DE SÉJOUR À VOTRE CHARGE OU PRIS EN CHARGE PAR VOTRE MUTUELLE (cf. tarifs en annexe 1)

- 】 Si vous n'êtes pas dans le cas d'une prise en charge à 100 %, la prise en charge de vos frais d'hospitalisation sera limitée à 80 %. Les 20 % restants (le ticket modérateur) sont à votre charge ou couverts par votre mutuelle
- 】 Le forfait journalier hospitalier (FJH)
- 】 Le forfait participation assuré (FPA) peut vous être facturé pour un acte supérieur ou égal à 120 €
- 】 La chambre particulière
- 】 Le téléphone, la télévision, etc.

Nous sommes conventionnés avec des mutuelles, renseignez-vous auprès du service de préadmissions.



**En l'absence de couverture sociale, la totalité des dépenses sera facturée au patient.**

## LA CHAMBRE PARTICULIÈRE

L'établissement dispose de chambres particulières et chambres doubles. Si vous souhaitez bénéficier d'une chambre particulière, il vous sera demandé de signer la "fiche d'admission - engagement patient" qui vous engage à régler le reste à charge après déduction de votre mutuelle ou si l'établissement n'est pas en mesure de pratiquer le tiers-payant\*.

**Le placement en chambre individuelle dépend des disponibilités et des priorités médicales.**

*\*Si l'accord de prise en charge de la mutuelle n'a pas été délivré le jour de l'admission.*

## LES FORMALITÉS PARTICULIÈRES

### ARRÊT DE TRAVAIL

Si vous êtes salarié en activité ou demandeur d'emploi et que vous ne disposez pas d'arrêt de travail, vous devez le signaler à l'infirmier.e du service dès votre entrée dans l'établissement.

## VOTRE SORTIE

La préparation de votre sortie fait partie intégrante de votre prise en charge par les équipes médicales et administratives de l'établissement. **Tout est organisé afin que vous quittiez le SMR dans des conditions optimales.** Le jour de votre sortie est décidé par le médecin qui est responsable de votre prise en charge. Au moment de votre départ, le personnel médical vous remettra des documents d'information nécessaires au suivi thérapeutique de votre pathologie ou de votre intervention post-hospitalisation.

Lorsque vous serez sur le point de quitter l'établissement, veillez à récupérer vos documents personnels et médicaux (notamment les radiographies) que vous aviez apportés.

**Toutes les sorties s'effectuent le matin à 11 heures ou l'après-midi 14h. Il est impératif que vous ou une personne de votre entourage se rende au bureau des admissions afin de régler votre situation administrative.** L'équipe vous remettra votre bulletin d'hospitalisation et le cas échéant, votre facture acquittée.

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE SORTIE

### LE RETOUR À DOMICILE

Votre médecin traitant sera informé de votre sortie et recevra une lettre détaillant les soins reçus et l'évolution de votre état de santé. Si votre état le nécessite, sur prescription médicale, un bon de transport pour une ambulance, un taxi ou VSL (véhicule sanitaire léger) vous sera remis.

### LE DÉPART EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE

Si vous quittez l'établissement en dehors des heures d'ouverture du service administratif ou pendant le week-end ou les jours fériés, veillez à :

- 】 **informer le personnel soignant de votre départ**
  - 】 si nécessaire, **récupérer vos effets personnels** au coffre, aux heures d'ouverture du service administratif
- Votre facture d'hospitalisation vous sera adressée par courrier à votre domicile.

### LA SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL

Vous pouvez, à votre demande, quitter à tout moment l'établissement. Dans ce cas, et après avoir été informé par le médecin des conséquences éventuelles liées à votre décision, il vous sera demandé de **signer une attestation de « décharge de responsabilité »**.

### LA SORTIE PAR TRANSFERT

Votre état de santé peut nécessiter votre transfert dans un autre établissement de soins. Nous nous chargeons des formalités.

# VOTRE SÉJOUR



*L'ensemble des équipes médicales, soignantes, hôtelières, techniques et administratives du SMR L'Ajoncière sont mobilisées pour accomplir leur mission selon une démarche qualité et du « prendre soin » qui vous place au centre de toutes les attentions.*

***Elles vous entoureront tout au long de votre séjour.***





## L'IDENTIFICATION DES PROFESSIONNELS QUI VOUS ACCOMPAGNENT

Les professionnels de santé de la Fondation Bagatelle sont identifiables par un tour de cou de couleur avec l'intitulé de sa fonction inscrite dessus et une tenue spécifique correspondant à leur métier. Lors de votre prise en charge, ils se présenteront à vous.

|   |
|---|
| MÉDECIN / INTERNE                       |
| INFIRMIER.E                             |
| INFIRMIER.E PARCOURS PATIENT            |
| AIDE-SOIGNANT.E                         |
| ENSEIGNANT EN ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE |
| MASSEUR - KINÉSITHÉRAPEUTE              |
| ERGOTHÉRAPEUTE                          |
| PSYCHOMOTRICIENNE                       |
| PSYCHOLOGUE                             |
| ASSISTANTE SOCIALE                      |
| DIÉTÉTICIENNE                           |

D'autres métiers participent également à votre prise en charge

|                     |
|---------------------|
| SECRÉTAIRE MÉDICALE |
| AGENT ADMINISTRATIF |
| AGENT LOGISTIQUE    |
| AGENT DE SÉCURITÉ   |

## UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE D'UN PROJET DE SOINS COORDONNÉ

### L'ÉQUIPE MÉDICALE

Trois médecins assurent le suivi des patients. Vous les verrez systématiquement à votre arrivée, puis au moins une fois par semaine, et plus fréquemment si votre état de santé le nécessite.

### L'ÉQUIPE SOIGNANTE

- › **Le cadre de santé** est responsable de l'organisation des soins dans leur globalité et il coordonne la prise en charge avec les équipes administratives et médicales.
- › **L'infirmière parcours patient** travaille en étroite collaboration avec le cadre de santé pour assurer une organisation fluide du service.
- › **Les infirmier.es** dispensent les soins ainsi que les prescriptions médicales.
- › **Les aides-soignant.es** secondent les infirmier.es dans la réalisation des soins et vous accompagnent dans les actes de la vie quotidienne tels que la toilette, l'installation, l'aide à la mobilisation.

### L'ÉQUIPE DE RÉÉDUCATION ET DE SUPPORT

- › **Les kinésithérapeutes** assurent la rééducation fonctionnelle post-chirurgicale, la réadaptation à la marche et le réapprentissage des gestes de la vie courante.
- › **L'ergothérapeute** accompagne le réapprentissage des gestes de la vie quotidienne et assure l'éducation à la prévention des chutes et des différentes chirurgies en postopératoire.
- › **Le diététicien** participe à l'élaboration des menus et intervient sur demande du médecin dans le cas d'une alimentation spécifique.
- › **L'assistante sociale** facilite les démarches nécessaires à votre retour à domicile. Pour la rencontrer, faites-en la demande auprès de votre médecin dès le début de votre séjour.
- › **La psychologue** accompagne votre bien-être psychologique tout au long de votre séjour, en proposant un espace d'écoute et de soutien adapté à votre vécu. Elle peut être sollicitée en informant votre médecin de votre souhait dès le début de votre séjour.
- › **La psychomotricienne** travaille sur le lien entre le corps et les fonctions cognitives, en vous aidant à retrouver aisance et équilibre dans vos mouvements et gestes quotidiens. Elle intervient également sur demande, à effectuer auprès de votre médecin dès le début de votre séjour.
- › **L'enseignant en activité physique adaptée (APA)** conçoit, encadre et évalue des programmes de réadaptation et d'intégration par l'activité physique adaptée.
- › **La secrétaire administrative** s'occupe de la facturation, assure le lien avec votre mutuelle et prend en charge l'ouverture de vos droits TV et téléphone.
- › **La secrétaire médicale** vous accueille à votre arrivée, organise vos rendez-vous de consultation et vous remet les documents nécessaires à votre sortie (ordonnances, courrier médecin traitant, etc.).

## LES AUTRES PROFESSIONNELS CONTRIBUTANT À VOTRE SÉJOUR

- » **Les agents de services hospitaliers** assurent l'hygiène des locaux et le service des repas.
- » **L'agent d'entretien et de maintenance du site** veille au bon fonctionnement des différents équipements (non médicaux) du site.
- » **Un laboratoire extérieur** intervient directement sur le site.
- » **Les équipes des services de maintenance** du matériel médical et le **service de sécurité incendie** contribuent également, en arrière-plan, à la qualité et à la sécurité de votre séjour.

## DES PRESTATIONS AU SERVICE DE VOTRE CONFORT



### LA CHAMBRE (cf. tarifs en annexe 1)

L'équipe soignante vous accueille et veille à votre installation dans une chambre individuelle ou dans une chambre partagée comprenant deux lits. La chambre particulière est soumise à un supplément de tarification.



### LE TÉLÉPHONE (cf. tarifs en annexe 1)

Un téléphone est disponible dans votre chambre vous permettant ainsi d'être joignable directement. Pour émettre des appels vers l'extérieur, un code vous sera attribué, sur demande auprès du service administratif, lors de votre admission. L'ouverture de la ligne ainsi que chaque appel vous seront facturés à la fin de votre séjour.



### LA TÉLÉVISION (cf. tarifs en annexe 1)

Les chambres sont équipées d'un téléviseur avec accès à un bouquet de chaînes. Le jour de votre entrée, vous pourrez activer ce service en vous adressant auprès du service administratif. La télévision est soumise à un supplément de tarification.

## LES REPAS



Un diététicien participe à l'élaboration des menus et intervient sur demande du médecin dans le cas d'une alimentation spécifique. En cas d'**aversion alimentaire**, une carte de remplacement est proposée. Nous vous invitons à nous faire part de vos choix 48h à l'avance. Pour des raisons d'hygiène hospitalière, d'hygiène alimentaire et de sécurité, **tout apport de nourriture venant de l'extérieur est interdit.**

| DÉSIGNATION    | HORAIRES | PARTICULARITÉS  |
|----------------|----------|---|
| Petit déjeuner | 8h       | En chambre  |
| Déjeuner       | 12h      | En salle à manger<br>(sauf indication médicale contraire) |
| Dîner          | 18h30    | En chambre  |



### LA COIFFEUSE (cf. tarifs en annexe 1)

Un service de coiffure est proposé sur rendez-vous du lundi au vendredi au salon situé au premier étage. Cette prestation est à votre charge. Afin de ne pas empiéter sur les temps de soins, nous vous remercions de planifier votre rendez-vous en dehors des horaires de soins (toilette, injections et pansements, visites médicales et séances de kinésithérapie).  
Contact : Aurélie Lévêque - 06 64 80 33 10



### LA PÉDICURE

Une pédicure intervient le mercredi après-midi sur rendez-vous, directement dans votre chambre. Cette prestation est à votre charge. Pour prendre rendez-vous, rapprochez-vous du personnel soignant du lundi au vendredi.



### VOTRE LINGE DE TOILETTE ET EFFETS PERSONNELS

**L'établissement ne fournit pas de linge de toilette.**

**Vous devez apporter vos objets et effets personnels** (serviettes, gants de toilette, savon, shampoing, dentifrice, brosse à dents, pyjama, chaussons, chemise de nuit, etc.). L'entretien de votre linge est à votre charge. Nous vous invitons à vous munir de chaussures confortables et stables afin de prévenir les chutes ainsi que d'un chausse-pied.



### LE COURRIER ET LES COLIS

Votre courrier et vos colis sont remis chaque jour directement dans votre chambre. Veuillez préciser à vos correspondants votre numéro de chambre et à leur indiquer l'adresse suivante :

**SMR L'AJONCIÈRE**  
Prénom NOM – Chambre n°  
Chemin de Camparian  
33610 Cestas

Pour l'envoi de courrier, une boîte aux lettres est à votre disposition au secrétariat médical.



## LE DÉPÔT D'ARGENT ET D'OBJETS DE VALEUR

Le SMR L'Ajoncière est un lieu ouvert et malgré notre vigilance, des vols peuvent se produire. **Nous vous recommandons de n'apporter aucun objet de valeur.** Cependant, il est conseillé de vous munir d'un chéquier pour le règlement des prestations de confort (pédicure, coiffeuse, etc.).

Si vous souhaitez conserver vos effets personnels, sachez que la responsabilité de l'établissement ne peut être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration.

**Vous pouvez déposer gratuitement votre argent et vos objets de valeur dans un coffre auprès du service administratif.** Les dépôts et retraits se font aux jours et heures d'ouverture (cf. horaires en annexe 2), ainsi que le jour de votre admission.



## LA PERMISSION DE SORTIE

Les sorties du week-end débutent le samedi à 10h et se terminent le dimanche soir à 18h40. Toute demande doit être formulée au moins 48 heures à l'avance, auprès des infirmières ou de votre médecin, qui valideront l'autorisation de sortie.



## LES VISITES DE VOS PROCHES

La présence régulière de vos proches constitue un soutien précieux qui complète la prise en charge globale pratiquée par l'établissement.

Un parking visiteurs est mis à leur disposition, il est donc interdit de stationner sur le parking du personnel. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vols dans les véhicules stationnés sur le site.

**Les visites ont lieu de 13h à 20h.** Le patient a le droit de refuser la visite de personnes qu'il ne désire pas recevoir. **Nous vous rappelons que les soins sont prioritaires sur les visites.** Dans votre intérêt, il est recommandé :

- d'éviter les visites trop longues
- d'éviter d'emmener les enfants en bas âge
- de réduire le nombre de visiteurs
- d'inviter les visiteurs à se retirer dans le couloir lors des soins
- de respecter le repos des autres patients en favorisant les rencontres dans votre chambre et en réduisant au maximum les échanges dans les couloirs du service

**Vous trouverez des distributeurs automatiques** de boissons chaudes, fraîches et de snacking dans le hall d'accueil, acceptant des espèces et un paiement sans contact par carte bancaire.

**Les animaux sont interdits** dans l'enceinte du SMR L'Ajoncière. Ils sont toutefois tolérés dans le parc, tenus en laisse.



## LES ACCOMPAGNANTS

(cf. tarifs en annexe 1)

Nous vous remercions de veiller à la surveillance des enfants qui vous accompagnent et de ne jamais les laisser sans adulte responsable.

### Les repas accompagnateurs

Vous avez la possibilité d'inviter des proches pour les repas de midi, dans la limite de trois convives afin de respecter les capacités d'accueil de la salle à manger.

Les réservations sont à effectuer le plus tôt possible auprès du personnel de la salle à manger entre 10h et 12h, selon le calendrier suivant :

**du lundi au vendredi** : au minimum 48 heures à l'avance

**pour le samedi et le dimanche** : avant le jeudi

Les repas accompagnateurs ne peuvent pas être servis en chambre et aucun repas non réservé ne pourra être servi. Ces repas vous seront facturés en fin de séjour par le service administratif.



## LE CULTE ET LA VISITE DES AUMÔNIERS

(cf. annexe 3)

Durant votre séjour, vous avez la possibilité de faire appel à des représentants des divers cultes et philosophies.

Un aumônier protestant et un aumônier catholique sont présents dans les locaux de la Fondation et peuvent être sollicités en journée.

Un partage d'évangile, temps de prière vous est proposé toutes les semaines à la bibliothèque. Consultez le tableau d'affichage situé dans le hall d'entrée pour en connaître le jour et l'heure.

# CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE



*La charte complète est disponible en plusieurs langues sur notre site et sur [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr) et peut être obtenue gratuitement sur demande à l'accueil de l'hôpital. Nous disposons aussi d'une charte en braille.*

Téléchargez l'ensemble des chartes



## LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

**1.** Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

**2.** Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en oeuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

**3.** L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

**4.** Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

**5.** Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

**6.** Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

**7.** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

**8.** La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

**9.** Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

**10.** La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

**11.** La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subi dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

**Charte de la personne hospitalisée annexée à la circulaire n°DHOS/E1/DGS/ SD1B/ SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées**

# VOS DROITS, VOS DEVOIRS

## VOS DROITS



### LA NON-DIVULGATION DE VOTRE PRÉSENCE À L'HÔPITAL

Aucune information ne sera transmise à votre entourage sur votre état de santé, à moins que vous n'ayez mentionné les coordonnées d'une personne de confiance à laquelle vous souhaiteriez que certaines données soient transférées. Tout le personnel de l'hôpital Bagatelle est tenu au secret professionnel. **Vous pouvez demander que votre hospitalisation reste confidentielle.**

Cette demande de non-divulgence de votre présence à l'hôpital doit se faire au moment de votre admission et en le confirmant dès votre arrivée auprès du service d'hospitalisation (ainsi qu'au prestataire en charge des services de télévision et téléphone). Cela inclut la confidentialité sur votre présence dans l'établissement et sur votre état de santé. Cela implique aussi de ne pas indiquer les coordonnées relatives à votre localisation dans une chambre de l'hôpital (*sauf exception : pour les mineurs soumis à l'autorité parentale et sous réserve des dispositions de l'article L. 1111-5 du Code de la santé publique*).



### LA PERSONNE DE CONFIANCE

Conformément à la loi, tout patient majeur capable hospitalisé peut désigner une personne de confiance. Cette désignation est facultative.

#### Qui peut être la personne de confiance ?

Toute personne majeure de votre entourage, en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission. Elle peut être un membre de la famille, un ami, un proche ou un professionnel de santé.

#### Quel est son rôle ?

Lorsque vous pouvez exprimer votre volonté, elle a une mission d'accompagnement. La personne de confiance peut :

- › vous soutenir dans votre cheminement personnel et vous aider dans vos décisions concernant votre santé
- › vous accompagner dans vos démarches liées à vos soins
- › assister aux consultations ou aux entretiens médicaux
- › prendre connaissance d'éléments de votre dossier médical en votre présence



Il est important qu'elle connaisse vos directives anticipées et il est recommandé de les lui remettre si vous les avez rédigées. La personne de confiance est tenue à la confidentialité concernant vos informations médicales et directives anticipées : elle n'a pas le droit de les divulguer sans votre accord. En cas d'incapacité à exprimer votre volonté, elle deviendra votre référent auprès de l'équipe médicale. Elle sera la personne consultée en priorité par l'équipe médicale lors de tout questionnement sur la mise en œuvre, la poursuite ou l'arrêt de traitement et recevra les informations nécessaires pour pouvoir exprimer ce que vous auriez souhaité.

Elle sera votre porte-parole pour refléter de façon précise et fidèle vos souhaits et votre volonté. Son témoignage primera sur tout autre témoignage (membres de la famille, proches, etc.). Elle transmettra vos directives anticipées au médecin qui vous suit si vous les lui avez confiées ou bien elle indiquera où vous les avez rangées ou qui les détient. Toutefois, **elle n'aura pas la responsabilité de prendre des décisions concernant vos traitements, mais témoignera de vos souhaits, volontés et convictions.** La responsabilité appartient au médecin et la décision sera prise après avis d'un autre médecin et concertation avec l'équipe soignante.

### Quand désigner la personne de confiance ?

Lors d'une hospitalisation, il vous sera demandé de désigner une personne de confiance. Cette désignation est valable pendant la durée de l'hospitalisation sauf si vous prolongez sa désignation. Elle est révocable à tout moment en le précisant par écrit ou par oral devant témoins. En outre, chacun peut désigner une personne de confiance à tout moment qu'il soit en bonne santé, malade ou porteur d'un handicap.

### Comment désigner la personne de confiance ?

Par écrit sur un papier libre ou sur le formulaire qui vous sera remis dans le service lors de votre arrivée.

## LE CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

L'information contribue à l'expression de votre consentement. Tout patient a droit à une information claire et appropriée avec analyse du rapport bénéfices/risques concernant les investigations, traitements ou actions de préventions envisagées.

L'ensemble des informations concernant votre santé est délivré au cours d'un entretien individuel avec le praticien. En cas d'urgence ou d'incapacité, cette information est délivrée à vos proches. Suivant les informations qui vous sont fournies, vous pouvez prendre avec votre médecin les décisions concernant votre santé. Votre consentement est fondamental, vous pouvez à tout moment le retirer ou revenir sur une éventuelle décision de refus de soins. Le consentement est dit « libre » dans le sens où la décision doit être prise par vous sans contrainte ou pression de quelque nature que ce soit.

Concernant le caractère « éclairé » du consentement, le médecin doit vous fournir une information destinée à éclairer votre consentement en vous permettant de prendre une décision, à savoir accepter ou refuser l'acte thérapeutique ou diagnostic proposé, en pleine connaissance de cause.



### LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Les directives anticipées sont des instructions écrites qui permettent à toute personne majeure, en cas de maladie grave ou d'accident, d'exprimer ses **volontés**

**relatives à sa fin de vie** (loi du 22/04/2005 renforcée par la loi du 02/02/2016 relatives aux droits des malades et à la fin de vie).

En particulier sur les points suivants :

- 】 limiter ou arrêter les traitements en cours
- 】 être transféré en réanimation si l'état de santé le requiert
- 】 être mis sous respiration artificielle
- 】 subir une intervention chirurgicale
- 】 être soulagé de ses souffrances même si cela a pour effet de mener au décès

Elles sont aussi l'expression des convictions personnelles de la personne qui les rédige. Les directives anticipées sont modifiables ou révocables à tout moment. En pratique, elles doivent être écrites, datées et signées par l'intéressé (sur papier libre ou sur le formulaire qui vous sera remis au cours de votre séjour). Elles devront indiquer votre nom, prénom, date et lieu de naissance.

**En cas d'incapacité physique, ce document peut être rédigé devant vous par un tiers, en présence de deux témoins dont l'un doit être votre personne de confiance** si vous l'avez désignée. Il est essentiel que l'existence de vos directives anticipées soit

connue et qu'elles soient facilement accessibles. Vous pouvez en confier une copie à votre personne de confiance, à votre médecin traitant, à un membre de votre entourage ou dans votre **dossier médical partagé** (DMP).



## L'ACCOMPAGNEMENT ET LES SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par des équipes pluridisciplinaires. Ils s'adressent à des patients atteints d'une maladie grave, incurable, évolutive, à tous les stades de la maladie, même précocement dans leur prise en charge. Les situations palliatives s'étendent également aux patients atteints de polyopathologies ou d'insuffisance d'organe.

Ils visent, dans une prise en charge globale, à soulager la douleur physique ainsi que les autres symptômes physiques d'inconfort, sans oublier de prendre en compte la dimension psychologique, sociale et existentielle, propre à la singularité de chaque situation personnelle.

Au sein de la Fondation Bagatelle, ils sont pratiqués dans tous les services hospitaliers et au sein du service d'hospitalisation à domicile (HAD), avec le soutien de l'équipe mobile de soins palliatifs (EMSP), mais également au sein de l'unité de soins palliatifs (USP). L'EMSP intervient avec l'accord du médecin responsable du patient, sur sollicitation de l'équipe, du patient et/ou de son entourage.

## LA PROTECTION DU MAJEUR SOUS TUTELLE (OU PROTECTION JURIDIQUE)

Les droits des majeurs sous protection juridique sont exercés par le représentant légal. Ces derniers ont le droit de recevoir une information sur leur état de santé et de participer à la prise de décision les concernant, de manière adaptée à leur degré de maturité ou à leurs facultés de discernement.



### L'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations en écrivant à la direction générale de la Fondation Bagatelle. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement.

Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix. Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de 48 heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les 8 jours ouvrables suivant. Si toutefois les informations datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois. Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite. Si vous souhaitez obtenir une copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les coûts de reproduction et d'envoi, si vous souhaitez un envoi par courrier à votre domicile, sont à votre charge.

(cf. articles L. 1111-7 et R. 1111-2 à R. 1112-9 du Code de la santé publique)

## MON ESPACE SANTÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, chaque usager du système de santé se voit automatiquement attribuer un espace numérique de santé, "Mon espace santé", lequel entraîne la création ou l'intégration d'un dossier médical partagé (DMP) déjà



VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

ouvert. Cet espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie, est conçu pour devenir votre carnet de santé numérique. Vous pouvez accéder à votre espace personnel sur [monespacesante.fr](http://monespacesante.fr)

## LE DOSSIER MÉDICAL PERSONNEL

Gratuit, pratique et sûr, le dossier médical personnel vous facilite la vie et simplifie votre parcours de soins. Il permet aux médecins qui vous prennent en charge d'accéder à vos informations médicales essentielles :

- 】 vos antécédents (maladies, opérations, etc.)
- 】 vos allergies éventuelles
- 】 les médicaments que vous prenez
- 】 vos comptes rendus d'hospitalisation et de consultation
- 】 vos résultats d'examens (radios, analyses biologiques, etc.)

Il s'agit d'un véritable carnet de santé toujours accessible et sécurisé. Pour être plus pratique, il est informatisé et vous en contrôlez l'accès. À part vous, seuls les professionnels de santé que vous avez autorisés (médecin, infirmière, pharmacien, etc.) peuvent le consulter. Si vous avez un dossier médical personnel, la Fondation Bagatelle l'alimentera sauf si vous en exprimez le refus par écrit.



## LE TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données vous concernant font l'objet de plusieurs traitements de données personnelles sécurisés par la Fondation Bagatelle, responsable de traitement, dans les conditions fixées par la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, et par le règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont notamment pour finalité votre prise en charge médicale et administrative dans les meilleures conditions ainsi que la gestion de l'établissement.

Vos données de santé sont référencées à l'aide de votre identifiant national de santé (INS) et traitées dans un fichier informatisé géré par la Fondation Bagatelle, afin de permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions (cf. articles L. 1111-8-1 et R. 1111-8-1 et suivants du code de la santé publique).

Il peut vous être demandé de présenter un titre d'identité. Une copie de ce document peut être conservée par l'établissement dans des conditions de sécurité réglementées.

Par ailleurs, le responsable de traitement peut être amené à participer à des recherches médicales. À cette occasion, des données personnelles peuvent être utilisées, sous sa responsabilité ou sous celle d'un autre responsable de traitement.

En fonction de leur nature, vos données sont conservées pendant la durée de votre prise en charge, puis archivées de manière sécurisée, jusqu'à la fin des périodes de conservation légales et réglementaires.

Les destinataires de ces données sont notamment les professionnels participant à votre prise en charge et ceux de la cellule d'identitovigilance pour la consultation de la copie numérisée de la pièce d'identité. Des données peuvent également être transmises aux sous-traitants de la Fondation Bagatelle dans le cadre des missions qui leur sont confiées pour

son compte, ainsi qu'à d'autres destinataires extérieurs sur la base de nos obligations légales ou de votre consentement. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est envisagé.

Vous disposez sur vos données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement et de portabilité de vos données dans les limites de la législation applicable et en fonction des données personnelles concernées. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données par mail à [dpo@mispb.com](mailto:dpo@mispb.com) ou en écrivant à l'adresse : Fondation Bagatelle - secrétariat de direction générale, 201 rue Robespierre BP 50048 - 33401 TALENCE Cedex.

Vous ne disposez pas en revanche du droit de vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS (cf. article R. 1111-8-5 du code de la santé publique). Si vous estimez, après avoir contacté l'établissement, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL ([cnil.fr](http://cnil.fr)).

Pour en savoir plus sur vos droits et la façon dont nous traitons vos données, vous pouvez vous référer à notre politique de protection des données remise avec le livret patient et accessible dans sa version la plus actualisée sur notre site.

## LA MISE EN ŒUVRE DU TIERS PAYANT GÉNÉRALISÉ

Afin de permettre la mise en place du tiers payant généralisé, la Fondation Bagatelle est amenée à transmettre des données aux organismes d'assurance maladie complémentaire afin de facturer les soins qui vous sont dispensés ainsi qu'à des fins statistiques d'évaluation. Ce traitement est mis en œuvre sur la base de votre consentement.

Comme prévu par la législation, le fait de donner votre attestation de tiers payant au personnel d'admission emporte automatiquement consentement au traitement des données personnelles dans le cadre de ce dispositif.

Si vous refusez de fournir cette attestation, vous ne pourrez pas bénéficier du dispositif de tiers payant dématérialisé.



## LES PRÉLÈVEMENTS D'ORGANES ET DE TISSUS

Les médecins ne disposent pas d'organe ou de tissu artificiel pour soigner les nombreux patients en attente de greffe. Afin qu'ils puissent venir en aide à ces malades, la loi bioéthique du 29 juillet 1994 prévoit qu'un prélèvement puisse être effectué sur une personne majeure décédée dès lors qu'elle n'a pas fait connaître, de son vivant, son refus d'un tel prélèvement. Vous pouvez faire connaître votre volonté, acceptation ou opposition, à votre famille ou au personnel médical verbalement, ou mieux, par écrit, mais vous pouvez aussi ne pas exprimer votre position et un prélèvement sera possible.

**AGENCE DE LA BIOMÉDECINE - Grand Ouest - 02 23 46 48 10**  
[agence-biomedecine.fr](http://agence-biomedecine.fr)

**0 800 20 22 24**

Service & appel  
gratuits

## VOS DEVOIRS

Un hôpital est un lieu de soin, il est donc particulièrement important d'y respecter le bien-être de ceux qui y séjournent. Ainsi, l'alcool, les produits toxiques ou l'apport de nourriture extérieure, les animaux sauf cas particulier des chiens d'aveugle sont formellement interdits dans l'enceinte de l'établissement.

**En cas de non-respect des règles élémentaires de savoir-vivre, des sanctions (allant jusqu'à la sortie disciplinaire) peuvent être prises à l'encontre des patients qui s'y exposeraient.**

### LE RESPECT DES CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité et d'évacuation sont affichées dans les couloirs de chaque étage. Le matériel de lutte contre l'incendie doit être respecté. Les issues de secours des services sont signalées et indiquées sur les plans d'évacuation. Une équipe de secours est prête à intervenir et à diriger les opérations de secours en attendant les pompiers. En toute situation, **il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel** formé à ce type d'incident.



#### L'INTERDICTION DE FUMER OU DE VAPOTER

**Il est formellement interdit aux patients et aux visiteurs de fumer et de vapoter dans l'établissement** pour des raisons de sécurité et de respect d'autrui (cf. décrets n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 et n° 2017-633 du 25 avril 2017).



#### L'USAGE DU PARKING

Pour la sécurité de tous et le passage des véhicules prioritaires (pompiers, ambulances), il est impératif de respecter la signalétique et les marquages au sol dans l'enceinte de l'établissement et notamment sur les parkings mis à disposition du personnel et des usagers. L'hôpital Bagatelle décline toute responsabilité pour les véhicules et leurs contenus qui stationnent sur le parking.



### STOP AUX VIOLENCES CONTRE LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Chaque jour, 65 professionnels de santé subissent des agressions en France. Médecins, infirmier.es, kinésithérapeutes, sages-femmes et bien d'autres encore sont la cible de violences inacceptables. **Ces hommes et ces femmes, dont le rôle est de vous soigner, de vous conseiller et de vous accompagner ne doivent en aucun cas être menacés dans l'exercice de leurs missions.**

La Fondation Bagatelle adopte une position de **tolérance zéro face à toute forme de violence**, qu'elle soit verbale ou physique, dirigée contre ses professionnels de santé. **Toute violence commise à leur encontre sera sévèrement réprimée par la loi**, avec des poursuites pénales pouvant conduire à des peines d'emprisonnement. La Fondation s'engage à déposer plainte systématiquement pour chaque acte de violence subi.

**Ensemble, respectons et soutenons ceux qui nous soignent chaque jour.**

### LE RESPECT DU CALME ET DE L'INTIMITÉ D'AUTRUI

Vos proches sont les bienvenus au sein de l'établissement durant votre séjour. **Les visites sont préconisées, tous les jours entre 13h et 21h30.** Elles restent cependant subordonnées aux consignes des services, aux réglementations particulières (maternité) ainsi qu'à votre état de santé.

Afin de ne pas troubler le repos des autres patients, ni de gêner le fonctionnement des services, il est recommandé d'éviter les visites en groupe et les conversations trop bruyantes. Les journalistes, photographes, démarcheurs et représentants n'ont pas accès aux patients, sauf accord de ceux-ci et autorisation écrite.



#### L'USAGE DES TÉLÉPHONES MOBILES

L'utilisation des téléphones mobiles est **autorisée dans l'enceinte de l'hôpital mais interdite dans les locaux où elle présente des risques de perturbation** des dispositifs médicaux ou de nuisance pour autrui.



#### LA GESTION DE VOTRE TRAITEMENT PERSONNEL

Si, à votre arrivée, vous disposez déjà de médicaments personnels, vous devez en informer aussitôt le médecin du service. Afin d'éviter d'éventuelles interactions médicamenteuses, ils vous seront retirés, mais vous seront, si nécessaire, à nouveau dispensés dans le cadre d'une prescription thérapeutique hospitalière (arrêté du 31 mars 1999).

L'utilisation de médicaments autres que ceux délivrés par l'établissement est interdite (cf. charte "Moi et mes médicaments", P24). Vos médicaments personnels vous seront restitués à votre sortie.



Chaque jour, en moyenne, **65 professionnels de santé** sont victimes d'agressions physiques ou verbales.

Toute violence, verbale ou physique, commise contre un professionnel de santé, est punie par la loi  
[www.sante.gouv.fr/soignonsnotrecomportement](http://www.sante.gouv.fr/soignonsnotrecomportement)



Découvrez leurs témoignages



# LA CHARTE " MOI ET MES MÉDICAMENTS "

*Les médicaments que l'on m'a prescrits sont nécessaires pour améliorer ma santé.*

*En collaborant avec les professionnels de santé qui me prennent en charge, je peux apprendre à les utiliser de façon sûre.*



## JE M'ENGAGE À

- 】 Informer tous les professionnels de santé qui me prennent en charge (médecins, infirmier.es, pharmaciens, etc.) de mes allergies (à des aliments ou à des médicaments)
- 】 Connaître tous les médicaments que je prends, y compris leur nom, leur concentration ou dosage, pourquoi je prends chacun d'entre eux et comment je dois les prendre
- 】 Informer les professionnels de santé qui me prennent en charge quand de nouveaux médicaments me sont prescrits par d'autres professionnels. Apporter les doubles des prescriptions en cours (à l'hôpital, à ma pharmacie habituelle, lors des consultations médicales)
- 】 Communiquer aux professionnels de santé qui me prennent en charge si je prends des médicaments à base de plantes, des vitamines, des compléments alimentaires ou d'autres médicaments disponibles sans ordonnance
- 】 M'identifier avant toute administration de médicament par un médecin ou un.e infirmier.e (et délivrance par un pharmacien)
- 】 Quand on veut m'administrer un médicament que je ne connais pas, demander au professionnel de santé qui me prend en charge des informations sur ce médicament et s'il correspond à un médicament que je prends d'habitude
- 】 Informer les professionnels de santé qui me prennent en charge si j'ai des problèmes pour prendre un médicament, quelle qu'en soit la raison (y compris de coût)
- 】 Demander confirmation aux professionnels de santé qui me prennent en charge avant de changer la façon dont je prends mes médicaments, quel que soit le changement
- 】 Faire renouveler mes prescriptions et me procurer mes médicaments à temps
- 】 Conserver sur moi ma (ou mes) ordonnance(s) lors de mes déplacements, notamment à l'étranger et à toujours emporter quelques jours de traitements, même pour mes déplacements de courte durée
- 】 Signaler rapidement à un professionnel de santé (médecin, infirmier.e, pharmacien) les effets indésirables liés à la prise de médicaments
- 】 Observer les conseils ou précautions formulés par les professionnels de santé pour la prise de médicaments et leur surveillance

# NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

Pour des soins sûrs, coordonnés et respectueux

À l'Hôpital Bagatelle,  
nous nous engageons à vous garantir :

- un parcours de soins sûr et sécurisé
- une prise en charge coordonnée et lisible
- une information claire et progressive
- le respect de vos droits et de votre autonomie
- une attention constante à votre expérience de patient

**Notre politique qualité, gestion des risques et développement durable 2026–2028 structure cet engagement au quotidien.**



## VOTRE SÉCURITÉ EST NOTRE PRIORITÉ

Nous travaillons en permanence à :

- 】 identifier et prévenir les risques liés aux soins
- 】 sécuriser les étapes essentielles de votre parcours (identité, médicaments, chirurgie, sortie, etc.)
- 】 analyser les événements indésirables pour progresser collectivement
- 】 former régulièrement nos équipes

**Notre objectif : anticiper les risques plutôt que les subir.**



## UN PARCOURS CLAIR ET COORDONNÉ

Nous organisons nos prises en charge autour de parcours patients structurés (urgences, chirurgie, maternité, gériatrie, SMR, HAD, etc.).

Cela signifie pour vous :

- 】 une meilleure coordination entre les équipes
- 】 une continuité entre l'hôpital, la ville et les partenaires
- 】 une préparation anticipée de votre sortie

**Notre ambition : vous offrir un parcours fluide, compréhensible et adapté à vos besoins.**



## LE RESPECT DE VOS DROITS ET DE VOTRE PAROLE

Votre consentement, votre information et votre autonomie sont essentiels.

Nous veillons à :

- 】 vous délivrer une information claire et adaptée
- 】 respecter vos choix et vos décisions
- 】 associer vos proches si vous le souhaitez
- 】 prendre en compte vos remarques et retours

**La Commission des usagers et les représentants des usagers contribuent activement à l'amélioration continue de nos pratiques.**



## DES SOINS PERTINENTS

Nous nous engageons à vous proposer :

- 】 le bon soin
- 】 au bon moment
- 】 au bon endroit

**Nous favorisons, lorsque cela est adapté, les alternatives à l'hospitalisation complète (HAD, hospitalisation de jour, suivi en ville).**



## UNE DÉMARCHE RESPONSABLE ET DURABLE

La qualité des soins s'inscrit aussi dans une responsabilité environnementale et sociétale :

- 】 réduction de notre impact environnemental
- 】 gestion responsable des ressources
- 】 sécurisation des données de santé
- 】 développement d'outils numériques fiables



## DES ÉQUIPES ENGAGÉES

Nos professionnels sont régulièrement formés à la qualité et à la gestion des risques.

Nous développons une culture d'établissement fondée sur :

- 】 la déclaration et l'analyse des situations à risque
- 】 l'amélioration continue
- 】 le travail en équipe
- 】 le respect et la bienveillance

## ENSEMBLE, construisons un parcours de soins sûr et humain.



- 】 Votre confiance est essentielle
- 】 Votre sécurité est notre responsabilité
- 】 Votre expérience compte



Votre douleur, parlons-en

## Contrat d'engagement

L'évaluation et la prise en charge de votre douleur constitue un des axes qualité que l'hôpital Bagatelle a choisi de promouvoir, en se dotant :

- > d'un Comité de lutte contre la douleur et pour le développement des soins palliatifs ;
- > d'équipes médicales et paramédicales formées à l'évaluation et aux traitements des différentes douleurs (aiguës, provoquées par les soins, chroniques et souffrances psychiques) ;
- > d'équipes mobiles pluridisciplinaires spécialisées en douleurs post-opératoires, en douleurs chroniques rebelles aux traitements et en soins palliatifs pour les patients hospitalisés ;
- > d'une consultation externe pluridisciplinaire en douleurs chroniques rebelles aux traitements, intégrée au Réseau Régional Aquitaine Douleur Chronique.

## Reconnaître

Il existe plusieurs types de douleur :

- > les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- > les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.). Ces douleurs peuvent être prévenues.
- > les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc.) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

## Prévenir et soulager

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement.

Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

## Évaluer

L'évaluation de la douleur, c'est d'abord **vous**, car tout le monde ne réagit pas de la même manière. Il est possible de mesurer l'intensité de la douleur.

Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à notre disposition. Il faut utiliser celle qui **vous** convient.

Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux **vos** traitements antalgiques.

La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de **vos** soins pris en charge dans notre établissement de santé.

Article L. 1110-5 du code de la santé publique : « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte ... »



Votre douleur, parlons-en



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)



## LUTTER CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Les patients hospitalisés et les patients venant en consultation sont plus fragiles face aux infections, du fait de leurs maladies et des traitements liés. Ils sont susceptibles de contracter une infection au cours de leur séjour à l'hôpital, appelée « infection nosocomiale » ou « infection associée aux soins ». L'hôpital Bagatelle dispose d'un comité de lutte contre les infections associées aux soins (CLIAS) et d'une équipe opérationnelle d'hygiène (EOH). Le CLIAS, en relation avec l'EOH, pilote la politique de maîtrise du risque infectieux.

Les objectifs principaux sont de :

- 】 promouvoir la formation et l'information sur le risque infectieux nosocomial
- 】 améliorer la qualité et la sécurité des soins par la rédaction et l'actualisation des protocoles de soin et de maîtrise du risque infectieux
- 】 surveiller les infections
- 】 évaluer les pratiques et l'application des recommandations

**L'équipe opérationnelle en hygiène (EOH)** est composée d'un praticien en hygiène et de deux infirmier.es hygiénistes. Elle accompagne l'ensemble du personnel de la Fondation sur les thématiques suivantes :

- 】 prévention des infections associées aux soins pour les patients et les professionnels
- 】 surveillance des infections associées aux soins (signalement, investigation, surveillances épidémiologiques, indicateurs, etc.)
- 】 évaluation et amélioration des pratiques en hygiène
- 】 formation (médicale, paramédicale et technique)
- 】 communication et information (résultats d'enquêtes, d'audits, modifications de protocoles)
- 】 mise en place de nouveaux équipements, nouveaux circuits et isolement des zones en travaux

Le relais sur le terrain est assuré dans les services par des infirmier.es correspondant.es en hygiène et un correspondant médical. Le programme d'actions annuel est décliné en fonction des besoins prioritaires locaux et conformément aux programmes nationaux. Il fait l'objet d'une validation et d'une publication annuelle. Un tableau de bord, établi chaque année avec différents indicateurs de suivi, est à disposition des usagers à l'entrée de l'hôpital. Il est aussi consultable sur le site **has-sante.fr** (rubrique QualiScope - Qualité des hôpitaux et des cliniques)

## Quelques rappels de mesures d'hygiène

### VOUS / PATIENT

- 】 Bonne hygiène corporelle
- 】 Respect des consignes de préparation chirurgicale en cas d'intervention, douche et shampoing préopératoires avec savon doux ou antiseptique suivant la prescription
- 】 Ne pas manipuler les dispositifs médicaux tels que cathéters, sondes, perfusions
- 】 Prévenir l'équipe soignante devant toutes anomalies constatées sur vos dispositifs médicaux (pansements, cathéters, etc.)
- 】 Hygiène des mains avec une friction hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement et dès l'entrée et sortie de la chambre
- 】 Vous conformer aux instructions données par le personnel soignant

### VOS VISITEURS

- 】 Reporter leurs visites en cas de maladie contagieuse (rhume, grippe, Covid-19, etc.)
- 】 Réaliser une désinfection des mains avec une solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement et avant toute entrée/sortie de la chambre. Les chambres sont équipées d'un distributeur de solution hydroalcoolique
- 】 Prendre les précautions nécessaires (surblouse, masque, etc.) si votre état de santé nécessite certaines mesures de protection. Dans ce cas, reportez-vous à l'affichette apposée sur la porte de la chambre
- 】 Respecter les horaires et consignes donnés par le personnel soignant

## ÊTRE VIGILANT À LA QUALITÉ DE VOTRE ALIMENTATION

L'hôpital Bagatelle a à cœur d'intégrer les aspects nutritionnels à votre prise en charge globale. Les équipes médicales et paramédicales évaluent votre état nutritionnel. Elles mettent en œuvre la prise en charge la mieux adaptée à vos besoins. Le comité de liaison alimentation et nutrition (CLAN) de l'hôpital contribue à améliorer l'alimentation et la nutrition. Il veille à l'application du programme national nutrition santé (PNNS) et des recommandations nutritionnelles en vigueur.

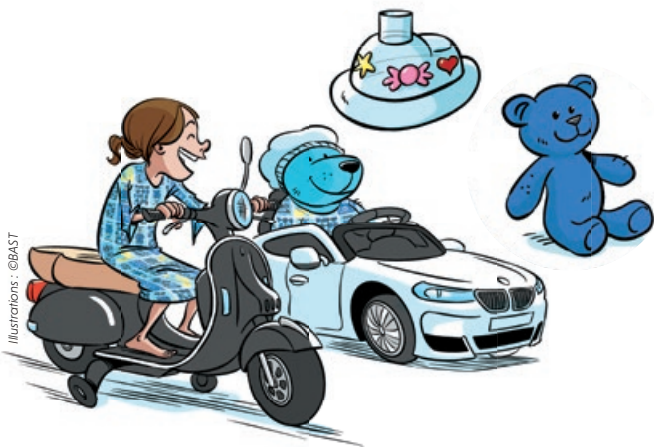
## ÊTRE ÉCO-RESPONSABLE

**La Fondation Bagatelle a inscrit le développement durable comme l'un des axes prioritaires dans sa stratégie managériale.**

Nous participons au tri des déchets et à leur élimination selon des filières spécifiques, et notamment au bloc opératoire de l'hôpital. Cette démarche a permis la réduction du volume et de l'impact environnemental des déchets résiduels issus de notre activité.

La Fondation Bagatelle a également mis en place des filières de recyclage : biberons en verre, papiers, cartons, matériels électroniques, piles, etc.

**L'association des P'tits doudous de Bagatelle**, fondée il y a 5 ans par une équipe d'infirmier.es et de médecins de Bagatelle, **se mobilise également pour recycler les métaux médicaux** (fer, cuivre, inox, aluminium) **des blocs opératoires et des plateaux techniques.** Grâce à l'argent récolté, l'association se consacre à améliorer l'accueil et le bien-être des enfants hospitalisés, notamment par l'achat de doudous, voitures pour accompagner les enfants de la chambre au bloc opératoire, gommettes, etc.



## ÊTRE À VOTRE ÉCOUTE POUR NOUS AMÉLIORER

Informations utiles en cas de plaintes, de réclamations, éloges, observations ou propositions

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez demander à rencontrer un membre de la direction de l'établissement pour recueillir votre plainte ou réclamation.

Vous pouvez également nous écrire : Direction générale de la Fondation Bagatelle • 201, rue Robespierre • BP 50048 • 33401 TALENCE CEDEX.

La direction générale veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le Code de la santé publique. Elle fera le lien avec la **commission des usagers (CDU)** et pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. Le médiateur vous recevra, vous et votre famille éventuellement, pour examiner les difficultés que vous rencontrez. Outre le médiateur, la CDU se compose du directeur général de la Fondation, du directeur des soins et de deux représentants des usagers titulaires (liste nominative des membres de la CDU - cf. annexe 4). La CDU a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches. Elle peut être amenée dans certains cas à examiner votre plainte ou réclamation.

De plus, elle doit recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur toutes vos plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions. C'est pourquoi, il est très important, que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part. La saisine de cette commission s'effectue en contactant le secrétariat de la direction générale.

**Un questionnaire de satisfaction est à votre disposition dans votre chambre.** Ce questionnaire est destiné à mesurer votre degré de satisfaction pendant la durée de votre séjour (accueil, hébergement, restauration, prise en charge médicale et paramédicale). Nous vous invitons à le compléter et à le déposer à l'accueil dans la boîte aux lettres de départ du courrier. Vous pouvez également nous l'adresser par courrier. Les résultats de ces indicateurs de satisfaction sont affichés dans une vitrine près de l'accueil de l'hôpital.

## e-Satis

 Votre expérience est utile à tous !

Nous participons à la démarche nationale de mesure de la satisfaction des patients hospitalisés « **E-Satis** ». Dans ce cadre, vous êtes susceptibles d'être invités par mail à donner votre point de vue sur la qualité de votre prise en charge via un questionnaire en ligne totalement anonyme.

(cf. articles R. 1112-79 à R. 1112-94 du Code de la santé publique).

## Signaler un événement indésirable

En tant que patient ou usager, vous pouvez contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins en signalant tout événement indésirable survenu lors de votre prise en charge. Un événement indésirable peut être lié à :

- 】 **un produit à usage médical** : toute réaction nocive ou non souhaitée que vous suspectez d'être liée à un produit à usage médical, même si elle est déjà mentionnée dans la notice.
- 】 **un acte de soin** : tout incident ou infection survenue lors d'un soin réalisé par un professionnel de santé (médecin, sage-femme, infirmier, kinésithérapeute, etc.), qu'il s'agisse d'un acte de diagnostic, de traitement ou de prévention.

Pour effectuer un signalement, vous pouvez en parler directement au professionnel de santé qui vous a pris en charge : il évaluera la situation avec vous et effectuera les démarches si nécessaire. Vous pouvez également le faire vous-même en ligne, à tout moment, via le portail du Ministère de la Santé : **signalement.social-sante.gouv.fr**

## MESURER NOTRE POLITIQUE QUALITÉ, GESTION DES RISQUES

 **Qualiscope**  
Vers des établissements de santé de qualité

L'établissement recueille de nombreux indicateurs externes ou internes afin de déterminer le niveau de qualité.

Les indicateurs qualité sont mis à votre disposition sur le site : **has-sante.fr**



# FAIRE UN DON À LA FONDATION BAGATELLE

Soutenez une médecine innovante et humaine, accessible à tous

*Depuis 1863, la Fondation Bagatelle accompagne les familles, soigne, forme, soutient et innove pour répondre aux besoins de santé de chacun. Si elle a pu mener tant de projets, c'est notamment grâce à la générosité de ses donateurs.*

*Fidèle à ses valeurs, la Fondation place l'humain au centre de sa mission.*

**Chaque don, chaque legs permet d'améliorer la qualité des soins**, le « prendre soin » et l'ensemble des actions sociales et médico-sociales qui font la richesse de l'institution.

*Son modèle est unique : pas de dépassement d'honoraires, pas de profits.*

*Chaque euro est réinvesti pour ce qui compte vraiment : les patients, les soignants, les équipements et l'innovation.*



## POURQUOI FAIRE UN DON ?

Soutenir la Fondation Bagatelle, c'est contribuer à faire vivre une institution essentielle, profondément enracinée dans notre territoire.

Votre don nous aide à rester à la hauteur des avancées de la médecine et des

besoins de santé d'aujourd'hui, pour vous, vos proches et les générations à venir.

Grâce à votre générosité, nous pouvons :

- 】 améliorer le quotidien des personnes hospitalisées ;
- 】 développer des projets innovants ;
- 】 acquérir des équipements de pointe ;
- 】 renforcer l'accompagnement et le confort des patients.

Chaque contribution, petite ou grande, a un véritable impact.



## COMMENT FAIRE UN DON ?

Vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de **66 %**, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Concrètement, un don de **100 €** ne vous coûte que **34 €**. Un reçu fiscal vous sera adressé après votre don.



Vous pouvez réaliser votre don **en scannant ce QR code** ou en vous connectant sur notre formulaire 100 % sécurisé :

**don.mspb.com**

Vous pouvez également adresser votre don **par chèque** à l'adresse suivante :

**Fondation MPSB-Bagatelle**

201 rue Robespierre - BP 50048 - 33401 Talence Cedex



## NOTRE ÉQUIPE EST À VOTRE ÉCOUTE

L'équipe de la relation donateurs se tient à votre disposition pour toute question relative à votre projet de don ou de legs. N'hésitez pas à nous contacter :

- 】 par téléphone : 06 66 12 11 53
- 】 par mail : donateurs@mspb.com

**MERCI PAR AVANCE  
POUR VOTRE ENGAGEMENT  
À NOS CÔTÉS**



# LIVRET D'ACCUEIL DU PATIENT SMR L'AJONCIÈRE



## ANNEXES

1\_Tarifs des prestations

---

2\_Coordonnées et horaires des services

---

3\_Représentants des divers cultes et philosophies

---

4\_Composition de la CDU

---

5\_Noms des responsables et intervenants  
de l'équipe pluridisciplinaire

---

6\_Préparation de votre retour à domicile

# 1\_TARIFS DES PRESTATIONS

## FRAIS DE SÉJOUR

(applicable au 1<sup>er</sup> mars 2026)

| Désignation  | Tarif TTC | Particularité |
|--|-----------|---------------|
| Forfait journalier hospitalier*                                | 23 €      | Par jour      |
| Participation forfaitaire (sur acte égal ou supérieur à 120 €) | 32 €      | Le séjour     |

\*Y compris jour de sortie

## OFFRES HÔTELIÈRES POUR EXIGENCE DU PATIENT


(applicable au 15 septembre 2025)

| Désignation                            | Tarif TTC | Particularité |
|--|-----------|---------------|
| Chambre particulière (site Ajoncière)* | 65 €      | Par jour      |

\*Y compris jour de sortie

## PRESTATIONS AU SERVICE DE VOTRE CONFORT

(applicable au 15 septembre 2025)

| Désignation   | Tarif TTC | Particularité  |
|---|-----------|--|
| Repas accompagnant*   | 9,50 €    | Le repas   |
| <b>Télévision</b>   |           |  |
| La journée de télévision avec TNT*  | 5 €       | Par jour   |
| <b>Téléphone</b>  |           |  |
| Ouverture téléphone<br>Un crédit téléphonique de 30,50 € attribué sur votre ligne dès votre arrivée.<br>Lorsque celui-ci est épuisé, un message vous en informe. Composez le 9 pour contacter la secrétaire et le revouveler. | 3,20 €    | Le séjour  |
| Tonalité  | 0,25 €    | La tonalité  |
| <b>Coiffure</b>   |           |  |
| Shampooing + coupe homme  | 20 €      | <b>Aurélie Lévêque</b><br><br><b>06 64 80 33 10</b> |
| Shampooing + brushing   | 22 €      |  |
| Shampooing + mise en plis   | 24 €      |  |
| Shampooing + coupe + brushing   | 32 €      |  |
| Shampooing + coupe + mise en plis   | 34 €      |  |
| Shampooing + couleur + brushing   | 55 €      |  |
| Shampooing + permanente + brushing  | 75 €      |  |
| Shampooing + couleur + coupe + brushing   | 70 €      |  |

\*Règlement au service administratif à l'activation des prestations (en fonction de la durée prévisionnel du séjour)

## 2\_COORDONNÉES ET HORAIRES DES SERVICES

| Services                      | Horaires  | Téléphone   |
|-------------------------------|---|---|
| <b>Standard</b>               | Accueil physique :<br>du lundi au vendredi<br>de 13h30 à 17h<br>Accueil téléphonique 24h/24 | <b>05 56 68 52 00</b><br>(Pour téléphoner depuis votre chambre,<br>composez le 0 suivi des 10 chiffres de votre<br>correspondant) |
| <b>Service administratif</b>  | Du lundi au vendredi<br>de 9h à 17h   | <b>Poste 5481</b><br>(depuis le téléphone de votre chambre)   |
| <b>Service social</b>         | Lundi, mardi, jeudi<br>de 9h à 16h30  | <b>06 60 19 80 00</b>   |
| <b>Services de soins</b>      | Visites de 13h à 20h  | —   |
| <b>Plateau de rééducation</b> | Du lundi au vendredi<br>de 9h à 16h30   | <b>Poste 5304</b>   |

## 3\_REPRÉSENTANTS DES DIVERS CULTES ET PHILOSOPHIES

### AUMÔNIERS POUVANT ÊTRE CONTACTÉS À BAGATELLE

| Protestant                                     | Catholique   |
|--|--|
| Aumônier Elsa Lespect<br><b>06 98 25 61 66</b> | Aumônier Marie Toury<br><b>06 32 17 97 84</b><br>Père Christian Goujon<br>(prêtre accompagnateur)<br><b>06 81 60 35 31</b> |

### AUMÔNIERS POUVANT ÊTRE CONTACTÉS EN VILLE

| Orthodoxe Grec   | Orthodoxe Roumain                                  |
|--|--|
| Père Théodore Papanicolaou<br><b>05 56 39 11 43</b>              | Père Adrian Florin Rotaru<br><b>06 63 65 77 96</b> |
| Orthodoxe Russe  | Israélite  |
| Père Alexandre Brunet<br><b>07 83 81 09 42 ou 06 42 46 71 70</b> | Rabbin Moïse Taieb<br><b>06 60 45 90 95</b>        |
| Musulman   | Bouddhisme   |
| Imam Mahmoud Doua<br><b>06 23 32 08 05</b>                       | Martine Bertrand<br><b>07 54 83 63 04</b>          |

# 4\_COMPOSITION DE LA CDU

Commission des usagers

## PRÉSIDENTE

**Corinne Henry-Frank**

Directrice Qualité - Gestion des risques,  
Relations aux usagers et Communication

*Suppléante*

**Catherine Baron-David**

Représentante des usagers

## MÉDIATEUR MÉDECIN

**Dr Julie Pouget**

*Suppléante*

**Dr Héroïse Auque**

## MÉDIATEUR NON MÉDECIN

**Corinne Henry-Frank**

Directrice Qualité - Gestion des risques,  
Relations aux usagers et Communication

*Suppléant*

**Denis Le Puil**

Directeur adjoint HAD

## REPRÉSENTANTS DES USAGERS

**email : ru@mospb.com**

**Catherine Baron-David**

La Ligue contre le cancer Gironde  
Blvd du Pdt Franklin Roosevelt - 33800 Bordeaux

**Christine Delalande-Dauzie**

Union Départementale des  
Associations Familiales de  
la Gironde (UDAF)

*Suppléante*

**Annick Martinez**

APF France Handicap  
30 rue Delacroix - 33200 Bordeaux

*Suppléant*

**Joël Barras**

Association pour le droit à mourir  
dans la dignité (ADMD)

## RESPONSABLE QUALITÉ GESTION DES RISQUES

**Mathilde Sanchez**

## AUTRES MEMBRES

**Marie-Agnès Vally**

Directrice des soins

**Nathalie Renversade**

Directrice HAD

# 5\_NOMS DES RESPONSABLES ET INTERVENANTS DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

## DIRECTRICE

**Dr Blandine Filet**

## ÉQUIPE MÉDICALE

**Dr Audrey Galzin**

(remplaçante du Dr Maëva Dous)

**Dr Ana Pinero**

**Dr Marie-Aimée Serisé**

## CADRE DE SANTÉ

**Bertrand Royer**

## INFIRMIÈRE

## PARCOURS PATIENT

**Nathalie Duvignacq**

## ASSISTANTE SOCIALE

**Juliette Guedon**

## KINESITHÉRAPEUTES

**Céline Borau**

**Valentin Dapp**

**Margot Urban**

## ERGOTHÉRAPEUTE

**Valentin Sauvy**

## DIÉTÉTICIENNE

**Camille Bournac**

## PSYCHOLOGUE

**Catherine Deveaud**

## PSYCHOMOTRICIENNE

**Emmanuelle Salvador**

## ENSEIGNANT EN ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (APA)

**Joran Lasalle**

## SECRÉTARIAT

**Carolle Dos Santos**

**Alexandra Puyrigaud**

# 6 PRÉPARATION DE VOTRE RETOUR À DOMICILE

**Préparer votre retour à domicile demande parfois d'anticiper des besoins nouveaux.** Les dispositifs d'aide varient selon votre âge et votre niveau d'autonomie : vous trouverez ci-dessous un aperçu des principales solutions disponibles.

**L'assistante sociale du SMR L'Ajoncière est votre interlocutrice privilégiée pour vous orienter parmi ces dispositifs. N'hésitez pas à solliciter une rencontre dès le début de votre séjour.**

## LES AIDES À DOMICILE

### Pour tous les âges

- 】 **Votre mutuelle** peut participer à la mise en place d'une aide-ménagère en sortie d'hospitalisation. Prenez contact avec votre complémentaire santé quelques jours avant votre sortie.
- 】 **Le chèque emploi service universel (CESU)** permet de financer un large éventail de services à la personne. Renseignez-vous auprès de votre établissement bancaire.

### Pour les personnes de plus de 60 ans

- 】 **Votre caisse de retraite principale** peut intervenir en cas de perte d'autonomie légère. Contactez directement votre caisse de retraite.
- 】 **Le conseil départemental finance l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, qui s'adresse aux personnes présentant une perte d'autonomie importante. Le dossier de demande est disponible en mairie.
- 】 **Votre assurance dépendance**, si vous avez souscrit un contrat, peut vous ouvrir droit à une indemnisation selon les conditions prévues. Rapprochez-vous de votre organisme assureur.

### Pour les personnes de moins de 60 ans

- 】 **L'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH)**, financée par l'Assurance Maladie, peut contribuer au financement d'une aide-ménagère, d'une aide à la toilette ou d'un portage de repas. La demande est constituée par l'assistante sociale du SMR L'Ajoncière, n'hésitez pas à la solliciter dès le début de votre séjour.
- 】 **L'aide financière individuelle de l'Action Sanitaire et Sociale de la CPAM** peut être mobilisée en complément ou en relais de l'ARDH. Elle peut contribuer au financement d'heures d'aide à domicile ou de frais liés au retour chez vous. Cette aide est soumise à conditions de ressources. La demande s'effectue via le formulaire de demande d'aide financière individuelle, à déposer auprès de votre CPAM ou depuis votre compte Ameli.
- 】 **La maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** finance la prestation de compensation du handicap (PCH) pour les personnes en situation de handicap survenu avant 60 ans. Cette aide contribue au financement de l'assistance humaine et technique à domicile.

## AUTRES SERVICES À DOMICILE

- 】 **Portage de repas** : renseignez-vous auprès de votre mairie.
- 】 **Téléassistance** : renseignez-vous auprès de votre mairie.
- 】 **Infirmier(ère), kinésithérapeute, matériel médical** : pris en charge par la Sécurité sociale et votre mutuelle, sur prescription médicale.

## LES RÉSIDENCES SENIORS (RPA)

Les **résidences pour personnes âgées (RPA)** accueillent les personnes de plus de 60 ans présentant une perte d'autonomie légère. Elles proposent des appartements individuels adaptés, avec des espaces collectifs possibles pour les repas, et sont généralement gardiennées la nuit. Des services à domicile (aide-ménagère, auxiliaire de vie, etc.) peuvent y être mis en place.

Les dossiers d'admission sont à retirer directement auprès des structures. Une commission statue ensuite sur chaque demande. *Aide au financement : allocation logement de la caisse d'allocation familiale (CAF).*

## LES MAISONS DE RETRAITE (EHPAD) ET FAMILLES D'ACCUEIL

Ces structures sont habilitées à accueillir les personnes âgées de plus de 60 ans.

Les EHPAD peuvent prendre en charge des personnes très dépendantes. Pour les personnes de moins de 60 ans, une demande de dérogation est à adresser au Conseil départemental.

Les demandes d'admission se font via le portail unique



**Via Trajectoire : [trajectoire.sante-ra.fr](https://trajectoire.sante-ra.fr)**

## Aides au financement

- 】 **Allocation logement** : à demander auprès de la caisse d'allocation familiale (CAF).
- 】 **APA** : à demander auprès du Conseil départemental.
- 】 **Aide sociale** : dossier à retirer en mairie et à envoyer au Conseil départemental. Cette aide est récupérable au décès de la personne.

## COORDONNÉES DU SERVICE SOCIAL DU SMR L'AJONCIERE

L'assistante sociale est disponible pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans la construction de votre projet de vie.

Présence sur site : **mardi, mercredi et jeudi ☎ 06 60 19 80 00**  
En cas d'absence en période de vacances, vous pouvez contacter :

- 】 **le service social de votre mairie** (tous âges)
- 】 **le CLIC** (pour les personnes de plus de 60 ans) :  
☎ **0800 00 33 33** (numéro gratuit)
- 】 **la Plateforme Senior de Bordeaux** : ☎ **0800 625 885**  
(pour les habitants de Bordeaux)



# CENTRE DE SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION L'AJONCIÈRE



**05 56 68 52 00**



**05 56 68 52 69**



**ajonciere@mspb.com**

**EN CAS D'INDISPONIBILITÉ**  
vous pouvez contacter le standard  
de la Fondation Bagatelle

**05 57 12 34 56**

